RCS : NANTES
Code greffe : 4401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 00525
Numéro SIREN : 749 843 090
Nom ou dénomination : ABOKINE

Ce dépôt a été enregistré le 17/06/2020 sous le numéro de dépôt 7473

EFC

expertise finance conseil

Bertrand CRISTALLINI
Guillaume BERTHELOT

ABOKINE

Société par actions simplifiée

7 rue Mathurin Brissonneau
44100 NANTES

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31/12/2019

3 rue Olympes de Gouges – 44200 NANTES Cedex – Tél. 02.28.01.70.36 – Fax 02.51.78.86.69
SARL au capital de 637 000 € - RCS 442 596 375 Nantes
Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre de la Région Pays de Loire
Société de commissariat aux comptes inscrite à la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Rennes

SAS ABOKINE

Exercice clos le 31/12/2019

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'associé unique de la société ABOKINE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SAS ABOKINE relatifs à l'exercice clos le 31/12/2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Président le 27 mai 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SAS ABOKINE à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

SAS ABOKINE

Exercice clos le 31/12/2019

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable » du paragraphe « Faits caractéristiques » de l'annexe qui expose le changement de méthode comptable relatif à la comptabilisation des Certificats d'Economie d'Energie à la clôture de l'exercice.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président arrêté le 27 mai 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'associé unique appelé à statuer sur les comptes.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D. 441-4 du code de commerce, pris en application de l'article L. 441-6-1 dudit code, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

SAS ABOKINE

Exercice clos le 31/12/2019

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SAS ABOKINE à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

SAS ABOKINE

Exercice clos le 31/12/2019

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Nantes, le 28 mai 2020



Le Commissaire aux comptes
SARL EFC, représentée par
Bertrand CRISTALLINI

COMPTES ANNUELS

Bilan

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 31/12/19	Net au 31/12/18
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	232 641	150 493	82 149	126 463
Fonds commercial	776	776		776
Autres immobilisations incorporelles	151 862	149 000	2 862	2 862
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outilla				
Autres immobilisations corporelles	74 152	31 706	42 446	36 585
Immob. en cours / Avances & acomptes	100 469		100 469	
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	8 080		8 080	8 080
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**567 979**	**331 974**	**236 005**	**174 765**
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens	4 982 546		4 982 546	
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Créances				
Clients et comptes rattachés	6 268 826		6 268 826	2 151 602
Fournisseurs débiteurs	139 241		139 241	949
Personnel	1 181		1 181	
Etat, Impôts sur les bénéfices				14 506
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	260 781		260 781	398 278
Autres créances	1 069		1 069	86
Divers				
Avances et acomptes versés sur comman				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	1 478 778		1 478 778	726 627
Charges constatées d'avance	28 589		28 589	51 646
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**13 161 011**		**13 161 011**	**3 343 693**
Charges à répartir sur plusieurs exercices	4 224		4 224	6 774
Prime de remboursement des obligations				7 516
Ecarts de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION	**4 224**		**4 224**	**14 290**
TOTAL ACTIF	13 733 214	331 974	13 401 240	3 532 748

Bilan

	Net au 31/12/19	Net au 31/12/18
PASSIF		
Capital social ou individuel	230 000	230 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	101 624	101 624
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale	10 819	
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	205 545	
Report à nouveau		-78 589
Résultat de l'exercice	**1 398 296**	**294 953**
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**1 946 284**	**547 988**
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts obligataires convertibles	195 098	195 098
Autres emprunts obligataires	13 541	6 041
Emprunts	*384 241*	*544 952*
Découverts et concours bancaires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	384 241	544 952
Emprunts et dettes financières diverses		
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	2 000 506	925
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 514 530	2 000 347
Personnel	*79 665*	*15 648*
Organismes sociaux	*102 064*	*41 859*
Etat, Impôts sur les bénéfices	*584 417*	
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	*1 520 396*	*166 684*
Etat, Obligations cautionnées		
Autres dettes fiscales et sociales	*58 976*	*12 869*
Dettes fiscales et sociales	2 345 519	237 060
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 520	337
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	**11 454 956**	**2 984 760**
Ecarts de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	**13 401 240**	**3 532 748**

Compte de résultat

	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Produits d'exploitation				
Production vendue (services)	18 172 972	4 985 222	13 187 750	264,54
Chiffre d'affaires net	**18 172 972**	**4 985 222**	**13 187 750**	**264,54**
Production stockée	4 982 546	-69 486	5 052 032	NS
Autres produits	5 072	11 816	-6 744	-57,08
Total produits d'exploitation	**23 160 589**	**4 927 551**	**18 233 038**	**370,02**
Charges d'exploitation				
Autres achats & charges externes	19 818 894	3 949 960	15 868 934	401,75
Impôts, taxes et vers. assim.	68 782	24 305	44 477	182,99
Salaires et Traitements	804 064	420 561	383 503	91,19
Charges sociales	304 636	154 330	150 305	97,39
Amortissements et provisions	97 150	65 461	31 689	48,41
Autres charges	1 253	71	1 182	NS
Total charges d'exploitation	**21 094 778**	**4 614 688**	**16 480 091**	**357,12**
RESULTAT D'EXPLOITATION	2 065 811	312 863	1 752 948	560,29
Charges financières	**33 533**	**17 421**	**16 112**	**92,49**
RESULTAT FINANCIER	-33 533	-17 421	-16 112	92,49
RESULTAT COURANT AVANT IMP	2 032 278	295 443	1 736 836	587,88
Produits exceptionnels	**921**	**3 097**	**-2 176**	**-70,26**
Charges exceptionnelles	**50 487**	**3 586**	**46 901**	**NS**
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-49 566	-489	-49 077	NS
Impôts sur les bénéfices	584 417		584 417	
BENEFICE OU PERTE	1 398 296	294 953	1 103 342	374,07

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS ABOKINE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019, dont le total est de 13 401 240 EURO
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 1 398 296 EURO.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 07/02/2020 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2019 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Conformément à la doctrine comptable, pour les obligations convertibles en actions, il a été opté pour une approche de "deux opérations distinctes", à savoir l'inscription de la prime de remboursement à l'actif et au passif, amortie selon les règles habituelles.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en EURO.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
* Matériel informatique : 3 ans
* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices

Règles et méthodes comptables

montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Emprunt obligataire

Conformément à la doctrine comptable, pour les obligations convertibles en actions, il a été opté pour une approche dite de "deux opérations distinctes" à savoir l'inscription de la prime de remboursement à l'actif et au passif et amortie selon les règles habituelles.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Faits caractéristiques

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

CHANGEMENT DE METHODE COMPTABLE

La société a procédé à un changement de méthode comptable au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Méthode de comptabilisation des CEE au 31/12/2018
A la clôture de l'exercice clos le 31/12/2018, il a été décidé de constater les certificats d'économie d'énergie de la façon suivante :
• Certificats réputés « complet » mais non déposés au pôle National EMI : Constatation en chiffre d'affaires via la constatation d'une « Facture à Etablir »
• Certificats déposés mais non encore validés par le pôle National EMI : Constatation en chiffre d'affaires via la constatation d'une « Facture à Etablir »
• Certificats déposés et validés par le pôle National EMI : Constatation en chiffre d'affaires.
A ce titre aucun encours de production n'était comptabilisé au 31/12/2018.

Méthode de comptabilisation des CEE au 31/12/2019
A la clôture de l'exercice clos le 31/12/2019, il a été décidé de constater les certificats d'économie d'énergie de la façon suivante :
• Certificats réputés « complet » mais non déposés au pôle National EMI : Constatation du coût de revient des CEE (incluant coûts indirects) via la constatation d'un « encours de production » (sans marge)
• Certificats déposés mais non encore validés par le pôle National EMI : Constatation en chiffre d'affaires via la constatation d'une « Facture à Etablir »
• Certificats déposés et validés par le pôle National EMI : Constatation en chiffre d'affaires.
A ce titre un encours de production de 4 982 k€ a été comptabilisé au 31/12/2019

Impact du changement de méthode comptable au 31/12/2019
Les impacts relatifs au changement de méthode comptable vous sont présentés ci-dessous :
• Impact sur le CA HT -5 251 844 €
• Impact sur la production stockée 4 982 546 €
IMPACT SUR LE RESULTAT D'EXPLOITATION - 269 298 €
• Impact sur l'impôt société 83 482 €
IMPACT SUR LE RESULTAT NET - 185 816 €

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentatio	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	776			776
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	359 922	24 581		384 503
Immobilisations incorporelles	**360 697**	**24 581**		**385 278**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	23 366	6 338	6 338	23 366
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	21 186	29 600		50 786
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours		100 469		100 469
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	**44 552**	**136 406**	**6 338**	**174 620**
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	8 080			8 080
Immobilisations financières	**8 080**			**8 080**
ACTIF IMMOBILISE	413 329	160 988	6 338	567 979

Notes sur le bilan

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/12/2019
Éléments achetés	776
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	**776**

Dépréciation du fonds commercial : 776 EURO

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentatio	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	81 597	64 896		146 493
Immobilisations incorporelles	**81 597**	**64 896**		**146 493**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	3 673	18 861	6 338	16 195
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	4 295	11 216		15 511
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	**7 967**	**30 077**	**6 338**	**31 706**
ACTIF IMMOBILISE	**89 564**	**94 972**	**6 338**	**178 198**

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 6 707 767 EURO et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	8 080		8 080
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	6 268 826	6 268 826	
Autres	402 273	402 273	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	28 589	28 589	
Total	**6 707 767**	**6 699 687**	**8 080**

Prêts accordés en cours d'exercice

Prêts récupérés en cours d'exercice

Produits à recevoir

	Montant
Clients - factures à établir	5 974 226
Fournisseurs - RRR à obtenir	137 801
Total	**6 112 027**

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 11 454 956 EURO et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un a	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)	195 098	195 098		
Autres emprunts obligataires (*)	13 541	13 541		
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	384 241	162 723	221 518	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 514 530	6 514 530		
Dettes fiscales et sociales	2 345 519	2 345 519		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	2 002 026	2 002 026		
Produits constatés d'avance				
Total	**11 454 956**	**11 233 438**	**221 518**	

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	160 634
(**) Dont envers les associés	2 000 506

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	20 253
Fournisseurs - FNP CEE	2 836 883
Int.courus s/aut.emp.obligataires	13 541
Int.courus s/emp.aup.etablt.crédit	231
Associés - intérêts courus	12 635
Dettes provis. pr congés à payer	40 981
Personnel - autres charges à payer	37 916
Charges sociales s/congés à payer	15 135
Charges sociales - charges à payer	20 280
Etat Charges à payer	42 454
Total	**3 040 309**

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d avance	28 213		
Locations mobilières d avance	376		
Total	**28 589**		

Notes sur le compte de résultat

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Pénalités, amendes fiscales et pénales	1 929	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	43 410	
Amortissements des immobilisations	5 148	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		921
TOTAL	**50 487**	**921**

Autres informations

Evènements postérieurs à la clôture

Compte tenu de l'absence d'alerte mondiale par l'OMS au 31 décembre 2019, les comptes 2019 n'ont pas lieu de faire l'objet d'ajustements particuliers liés à la crise du COVID-19.

Si la baisse d'activité liée au confinement et à l'interruption ou au ralentissement des chaines d'approvisionnement, a engendré pour notre société des conséquences financières au cours de l'année 2020, celles-ci n'entrainent pas au jour d'arrêté des comptes un risque significatif sur la continuité d'exploitation.

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en EURO
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Nantissement du fonds de commerce prêt Crédit Mutuel 75 K€	*75 000*
Nantissement du fonds de commerce prêt Société Générale 225 K€	*225 000*
Nantissement du fonds de commerce prêt Société Générale 75 K€	*75 000*
Autres engagements donnés	375 000
Total	**375 000**

Dont concernant :
Les dirigeants
Les filiales
Les participations
Les autres entreprises liées
Engagements assortis de suretés réelles

Autres informations

Engagements de retraite

Aucun engagement n'a été valorisé en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées.

A la clôture de l'exercice, le montant de la "dette actuarielle" en matière d'indemnités de fin de carrière (IFC) est non significatif.

La dette actuarielle ne fait l'objet ni d'une inscription au bilan, sous forme de provision, ni d'une externalisation auprès d'un organisme d'assurance.

ABOKINE

S.A.S. au capital de 230 000 €

7 rue Mathurin Brissonneau - 44100 NANTES

749 843 090 RCS NANTES

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DECISIONS MIXTES

DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 12 JUIN 2020

DEUXIEME DECISION : AFFECTATION DES RÉSULTATS

Sur la proposition qui lui est faite, l'associée unique décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice s'élevant à la somme de 1 398 295,55 euros :

- A la dotation de la réserve légale.....12 181,00 €
- Le solde, au compte « Autres Réserves » .....1 386 114,55 €
  qui passe de 205 545,00 € à 1 591 659,55 €

L'associée unique constate que le rapport du Président mentionne qu'il n'y a eu aucune distribution de dividendes au cours des trois derniers exercices.

Certifié conforme
Le Président
Société MAXIMAC
Représentée par CATYMINI CONSEIL,
Président

Elle-même représentée par M. Marc Antoine CATHERINE.

